



**ADOPTÉ À LA
SÉANCE DU
12 NOVEMBRE 2007**

Procès-verbal de la septième séance du comité consultatif aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage tenue le 17 septembre 2007, à 19h30, au siège social de la Commission scolaire des Patriotes situé au 1740, rue Roberval, à Saint-Bruno.

Présences

Parents :

Chantal Bourdeau
Marie-Claude Dion
Johanne Lacroix
Marc Langlois
Serge Lanthier
France Tremblay
Nancy Bernard

Représentant des directions d'établissement :

Richard Sylvain

Représentante du personnel professionnel :

Evelyne Provost

Représentant de la direction générale :

Jean-Louis Tousignant

Représentant du personnel enseignant :

Richard Bisson

Représentant du personnel de soutien :

Éric Villeneuve

Représentante de la communauté :

Catherine Bisson

Absences

Absences :

Parents :

Anne Le Cavalier
Geneviève Tremblay
Martine Hubert-Meyer

Ouverture:
Constatation
du quorum

Constatation du quorum

Formant quorum sous la présidence de madame France Tremblay, la séance est ouverte à 19h30.

Adoption
de l'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution
39-2007-09-17

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Dion, appuyée par madame Johanne Lacroix, d'adopter l'ordre du jour avec un ajout au point 11 –Questions diverses - 11.1 Les bulletins.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juin 2007
Suivi (Tableau de répartitions des orthopédagogues au secondaire) (annexe 1 - 17-09-2007)
3. Parole au public
4. Parole à la représentante au Comité de parents (Martine Hubert-Meyer) (annexes 2 et 3 – 17-09-2007)
Information
5. Rappel pour l'assemblée générale (annexes 4 et 5 – 17-09-2007)
6. Suivi aux recommandations 2006-2007
7. Bilan de l'organisation des services aux élèves HDAA (Inscrit à la Planification annuelle) (DES) (annexes 6, 7,8, 9 et 10 – 17-09-2007)
8. Comité paritaire EHDAA
9. Parole au public
10. Correspondance
11. Questions diverses
11.1 Les bulletins
12. Prochaine réunion
13. Levée de la séance.

Adopté unanimement.

Procès-verbal

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juin 2007

Résolution
40-2007-09-17

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Lanthier, appuyée par madame Chantal Bourdeau, que le procès-verbal de la séance du 11 juin 2007, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

Suivi

2.1 Suivi

«Tableau de répartition des orthopédagogues au secondaire»
Monsieur Jean-Louis Tousignant explique brièvement le tableau de répartition des orthopédagogues dédié à la dyslexie au secondaire.

Parole au public

3. Parole au public

Néant

Parole
à la
représentante
au
Comité
de parents

4. Parole à la représentante au Comité de parents (annexes 2 et 3 - 11-06-2007)

Le procès-verbal de la séance du Comité de parents qui s'est tenue le 17 mai 2007 ainsi que l'ordre du jour de la séance qui s'est tenue le 14 juin 2007 sont remis aux membres.

Rappel
pour
l'assemblée
générale

5. Rappel pour l'assemblée générale (annexes 4 et 5 -17-09-2007)

Les membres font un rappel des différents éléments pour l'assemblée générale.

Résolution n° 41-2007-09-17

- Considérant l'implication des parents.
- Considérant l'importance d'avoir des actions connues à plus long terme.
- Considérant une cohérence avec la structure du Conseil d'établissement où les parents sont élus sur des mandats de deux ans.
- Considérant que certains comités consultatifs des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage ont des règles de régie interne assurant que leurs membres aient des mandats sur deux ans.
- Considérant que rien dans la loi n'empêche ce changement.

**Résolution
41-2007-09-17**

IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Bernard, appuyé par monsieur Marc Langlois,

- Qu'une démarche soit faite auprès de la direction générale afin de l'informer de la volonté du comité que leurs membres soient élus pour des mandats de deux ans.
- Que l'information soit transmise au président du comité de parents.
- Que lors de l'assemblée générale du 17 octobre 2007 il y ait 5 postes de représentants de parents ouverts pour un mandat de deux ans et 5 postes pour un mandat d'un an.
- Que les règles de régie interne soient modifiées en conséquence.

Adoptée unanimement

Suivi
Aux
recommandations

6. Suivi aux recommandations 2006-2007 (10 min.)

Plan de répartition des secteurs

Les plans de répartition ont été adoptés au Conseil des commissaires sans retenir l'ajout d'un nouvel article sur la fratrie.

Par contre, dans le suivi des demandes pour les élèves HDAA les directions d'établissement ont tenté de faciliter la réunification de famille dans les écoles.

Ententes hors territoire

Les démarches pour effectuer des ententes hors territoire ont été appliquées. Nous avons travaillé à favoriser la scolarisation des élèves sur le territoire de la Commission scolaire des Patriotes ou en Montérégie.

Le dossier de l'École régionale pour multi handicapé a nécessité plus de traitement afin d'assurer un retour ou un déplacement des élèves vers ce nouveau service. La nouvelle école ouvre ses portes la 2^e semaine de septembre 2007.

Répartition des services éducatifs

La répartition a été appliquée selon les documents déposés.

Le budget de mesures d'appui de 1 500 000 \$ a été reconduit et distribué pour le besoin des élèves.

Politique relative au transport scolaire

La politique a été adoptée par le Conseil des commissaires et est en application. Nous verrons durant l'année s'il y a des ajustements à y apporter, principalement en lien avec les demandes pour les services de garde pour l'EHDAA fréquentant une classe spécialisée et les élèves qui fréquentent un service de répit.

Bilan
de l'organisation
des services aux
élèves HDAA

7. Bilan de l'organisation des services aux élèves HDAA (annexes 6,7,8,9 et 10 –17-09-2007)

Une mise à jour de la clientèle en adaptation scolaire est remise aux membres et est commentée. La prochaine mise à jour se fera le 30 septembre 2007 et une autre à la 101^{ème} journée.

Suite au questionnement sur les programmes des métiers semi-spécialisés offerts aux élèves, de 15 ans dans le programme au parcours à l'emploi, les membres aimeraient recevoir une liste des métiers semi-spécialisés.

8. Comité paritaire EHDAA

Voici en synthèse les informations issues des discussions avec le Comité paritaire qui a siégé en 2006-2007.

1. Distribution des ressources additionnelles en orthopédagogie au primaire.

- Rationnel : enveloppe générée par la clientèle intégrée EHDAA ou à risque au primaire.
- Visée : un ratio 1 ortho / 12,5 enseignants

Recommandations du Comité paritaire :

- Maintien du plan d'effectif actuel (pas d'ajustement à la fluctuation de la clientèle).
- Ajout pour total 16,4458 postes depuis 2006 pour la clientèle du primaire seulement règles de distribution : (excluant le préscolaire)
85% clientèle
15% selon l'indice défavorisation
Réserve - 1,6981 postes affecté orthopédagogie en mesure d'appui

Voir le tableau prévisionnel répartition des orthopédagogues

2. Enseignants ressources (total 14,3464 depuis 2006)

- Les discussions ont porté sur le rôle et la fonction de l'enseignant ressource et sur le profil d'exercice, celui-ci étant maintenu.
- La répartition est effectuée en tenant compte des besoins non déjà couverts par d'autres mesures ainsi que de la clientèle à desservir.

3. Enveloppe soutien et professionnel (430 364 \$)

Rationnel : pour soutenir les élèves à risque ou EHDAA intégrés en classe ordinaire en priorisant les élèves ayant des troubles du comportement.

Recommandation du Comité paritaire :

- Réserver un montant pour les services répit et santé mentale, car ils répondent aux critères soutien en classe ordinaire.
- Professionnel : idem. Équivalent d'un poste pour maintenir le plan d'effectif professionnel.
- Montant dyslexie – orthophonie
- Réajustement de l'enveloppe pour les professionnels.
- Les sommes à distribuer selon les mêmes critères que l'allocation de la mesure 30230.

Besoins exprimés	Besoins retenus		
	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Élèves 16-18 ans FGA	25 456 \$	14 878 \$	
Services répit TC et santé mentale	138 040 \$	237 096 \$	
Dyslexie	0 \$	19 104 \$	
Mesure de soutien à l'intégration	0 \$		
Total enveloppe	326 980 \$	430 364 \$	
À distribuer aux écoles	163 484 \$	163 484 \$	

Parole au public

9. Parole au public

Néant

Correspondance

10. Correspondance

La présidente informe les membres qu'elle a reçu la correspondance suivante :
Invitation pour des conférences offertes aux parents par le Comité de parents.
Madame France Tremblay entrera en contact avec monsieur Serge Lefebvre afin de leur proposer un thème pour les élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

11. Questions diverses

11.1 Les bulletins

Monsieur Jean-Louis Tousignant remet et explique la note du sous-ministre, Monsieur, Pierre Bergevin concernant les changements aux bulletins. Un échange s'en suit.

Projet de résolution : L'établissement des bulletins chiffrés et le bilan des apprentissages dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes, auprès des élèves EHDAA.

Résolution 42-2007-09-17

- Considérant les informations reçues de Monsieur Pierre Bergevin, Sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire, contenu dans la note au personnel des commissions scolaires.
- Considérant les travaux importants réalisés à la Commission scolaire des Patriotes afin d'accompagner chaque élève au regard de ses apprentissages dans un esprit de justice et d'équité.
- Considérant les incertitudes sur l'intégration en classe ordinaire aux élèves handicapés et aux élèves en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, engendrées par une note au bulletin et une référence à la moyenne du groupe.
- Considérant qu'actuellement, les outils de communication doivent être revus et réimplantés auprès de tous les enseignants, ce qui va occasionner un délai dans l'information transmis aux parents.
- Considérant que la situation qui prévalait avait également certains avantages pour assurer une transmission positive de la progression des élèves auprès des parents.

Résolution
42-2007-09-17

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Lanthier, appuyé par madame Chantal Boudreau.

1. Que la direction générale et la présidente de la Commission scolaire des Patriotes soit avisées des inquiétudes des membres du Comité aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.
2. Que l'avis du Comité aux élèves handicapés et aux élèves en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage soit transmis au président du Comité de parents et vers la fédération du Comité de parents du Québec.
3. Qu'une position soit demandée au Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage des Commissions scolaires du Québec
4. Que des demandes d'explications soient dirigées vers la ministre de l'Éducation.

Adopté unanimement

Prochaine réunion

12. Prochaine réunion

Le 17 octobre 2007 – Assemblée générale

Clôture de la séance

13. Clôture de la séance

La prochaine réunion aura lieu le 12 novembre 2007, avec le prochain comité

Résolution

43-2007-09-17

IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lacroix, appuyée par madame Marie-Claude Dion, de lever la séance. Il est-21h30.

Adopté unanimement.

Signature

Présidente

Responsable